

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par

Mme Le Dain, M. Le Déaut, Mme Capdevielle, M. Marsac, Mme Chapdelaine, Mme Guittet et
Mme Pochon

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, après le mot :

« besoins »,

insérer les mots :

« et les aspirations des secteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La vocation de l'enseignement supérieur et de la recherche y afférente n'est pas seulement de répondre à des demandes explicites du monde économique (besoins prévisibles) mais de travailler quand elle le souhaite avec celui-ci et d'être une force d'avancées conjointes plutôt que prévisibles.